

## Radioprotection : recommandations pour une utilisation uniforme des moyens de protection des patients dans les cabinets médicaux et les établissements de soins ambulatoires

Expéditeurs : Centre de compétences des AM de la FMH, ISFM

Destinataires : Sociétés cantonales de médecine, associations professionnelles AM, écoles AM et centres de cours interentreprises

L'utilisation de moyens de protection des patients (p. ex. tabliers de plomb ; cf. art. 24 de l'ordonnance sur les rayons X [OrX] et annexe 2 OrX) devrait être abandonnée lors de radiographies conventionnelles, si les conditions suivantes sont réunies :

- Réalisation d'exams radiologiques nécessaires et justifiés
- Application correcte de toutes les techniques disponibles sur les installations radiologiques modernes pour optimiser la dose et la qualité de l'image
- Limitation du champ de rayonnement à la zone nécessaire pour le diagnostic

Motif de ce changement de pratique : le diagnostic radiologique a beaucoup évolué. Selon le [rapport n 21 de la SSRPM](#), il a pu être démontré que l'utilisation de tabliers de plomb n'avait pas d'effet protecteur notable sur les patients dans les conditions précitées. À l'inverse, des moyens de radioprotection mal utilisés peuvent entraîner une mauvaise qualité d'image, des prises de vue répétées et, par conséquent, une dose accrue. C'est pourquoi l'utilisation de moyens de protection n'est aujourd'hui recommandée que dans quelques cas exceptionnels (pour les personnes accompagnant les patients, pour autant qu'elles restent dans la salle de radiologie). En revanche, le personnel exposé aux radiations *doit impérativement* continuer à porter des moyens de protection s'il ne peut pas quitter la salle de radiologie. Cf. principe ALARA.

Les présentes recommandations correspondent pour l'essentiel à la prise de position de l'HERCA [www.herca.org/download/11692/](http://www.herca.org/download/11692/) publiée fin janvier 2024, à laquelle l'OFSP a participé. La Commission fédérale de radioprotection (CPR) s'est également prononcée en faveur d'un abandon à large échelle des moyens de protection des patients. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Scandinavie, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas plaident également dans ce sens.

Pour en savoir plus :

- Site de l'OFSP [Sécurité du patient en radioprotection \(admin.ch\)](#),  
[Directives pour installations RX et substances radioactives \(admin.ch\)](#)
- Informations de la SQMH pour les patients et les professionnels de la santé [One Minute Wonder](#)
- France : [FAQ Radiologie](#)
- Allemagne : [Verwendung von Patienten-Strahlenschutzmitteln bei der diagnostischen Anwendung von Röntgenstrahlung am Menschen](#)
- [European consensus on patient contact shielding](#)

Recommandations élaborées avec la participation de :

Collège de médecine de premier recours (CMPR), Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe), Société suisse de médecine interne générale (SSMIG), pédiatrie suisse, Société suisse de radiobiologie et de physique médicale (SSRPM), Société suisse de radiologie (SGR-SSR), Société suisse de rhumatologie (SSR), swiss orthopaedics, division Radioprotection de l'OFSP

## ONE MINUTE WONDER

# Radiologie : fin des tabliers de protection Information destinée aux patients

Jusqu'à présent, les personnes qui passaient un examen radiologique portaient un tablier de plomb pour se protéger des rayons X. Grâce aux progrès techniques, ces moyens de protection ne sont plus nécessaires que dans des cas exceptionnels.

L'utilisation des tabliers de protection engendre une réduction de la dose de rayonnements inférieure à 1,0 %.

En revanche, d'autres mesures peuvent diminuer pratiquement de moitié la dose : données d'exposition précises, technique de positionnement correcte, utilisation des diaphragmes, etc.

Les tabliers de protection ne sont utilisés que dans des cas exceptionnels en radiodiagnostic. Si vous devez en porter un, le personnel vous en informera.

SGSMP Report  
Nr. 21



Publikation in  
Physica Medica



### Sources et bibliographie :

La Société suisse de radiobiologie et de physique médicale (SSRPM) a compilé et publié les résultats de plusieurs recherches dans son rapport no 21.